

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIERS

Inscription

- Toute demande d'inscription doit être dûment complétée, signée et validée pour être prise en compte.
- La signature vaut acceptation du présent règlement et du cahier des charges.

Conditions Générales

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, la durée ou d'annuler l'événement sans dédommagement, en cas de force majeure ou de circonstances imprévues.
- Les particuliers non commerçants ne sont pas autorisés à vendre des produits neufs (vêtements, meubles, jouets, cosmétiques, etc.).
- La vente d'animaux ou d'objets fabriqués en série par des particuliers est interdite.
- Les camelots et commerçants non déclarés ne sont pas admis.
- Chaque exposant doit apporter son propre matériel (tables, chaises, toiles...) et laisser son emplacement propre à la fin de la journée.
- La surveillance des biens exposés est sous la responsabilité de l'exposant, qui doit être couvert par une assurance appropriée.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, ou dommage matériel ou corporel.

Assurance

- Les exposants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile ainsi que, le cas échéant, d'une assurance automobile en cours de validité.
- Les justificatifs pourront être exigés par les organisateurs le jour de la manifestation.

Installation & Déroutement

- Installation des stands : entre 5h30 et 7h00.
- Accueil du public : de 7h00 à 18h00.
- Le démontage avant la fin de la manifestation est interdit sans autorisation préalable.
- Tout comportement perturbant ou irrespectueux pourra entraîner l'exclusion immédiate.

Emplacements

- Chaque exposant doit respecter la surface qui lui est attribuée sans empiéter sur celle de ses voisins.
- Les organisateurs peuvent réattribuer ou modifier un emplacement sans préavis.
- La circulation des véhicules est interdite sur la zone d'exposition entre 7h00 et 18h00, sauf autorisation.
- Les véhicules doivent être stationnés selon les consignes données avant 7h00.
- Les exposants ayant réservé moins de 5 mètres linéaires devront stationner sur les parkings prévus.
- Tout emplacement non occupé à 7h00 pourra être réattribué sans remboursement.

Restrictions & Refus

- Les marchands de métaux ou de récupération ne sont pas admis.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans justification.
- Les frais bancaires liés à l'encaissement de chèques étrangers seront facturés à l'exposant.
- En cas d'annulation de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Liste des Exposants & Contrôle

- Une liste des exposants sera transmise aux autorités compétentes.
- Chaque exposant devra présenter, sur demande, la liste des objets à vendre accompagnée de leurs prix.

Utilisation des Emplacements

- Le débordement hors des emplacements attribués est interdit.
- Toute fausse déclaration peut entraîner l'annulation de l'inscription sans remboursement.
- Il est interdit de sous-louer ou de partager un emplacement sans accord.

Responsabilité & Objets Invendus

- Tout dégât causé au site sera à la charge de l'exposant concerné.
- Les objets vendus restent sous la responsabilité de l'exposant jusqu'à leur remise à l'acheteur.
- Chaque exposant est responsable de l'évacuation de ses invendus.

Origine des Produits

- Les exposants doivent pouvoir justifier l'origine des biens mis en vente.

Règles de Circulation & Animaux

- Les vélos sont tolérés s'ils sont tenus à la main. Les cyclomoteurs et motos sont interdits.
- Les chiens sont autorisés en laisse, et muselés si la législation l'impose.

Cadre Légal

- La manifestation est organisée dans le respect de la réglementation sur les ventes au déballage (arrêtés et circulaires en vigueur).
- Le dépôt sauvage d'encombrants est strictement interdit et passible d'une amende (article R632-1 du Code Pénal).

Déclaration sur l'Honneur

Chaque exposant atteste :

- Ne pas être commerçant,
- Vendre uniquement des objets personnels et d'occasion,
- Ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations similaires dans l'année civile.

Conseils Pratiques

- Pensez à vous équiper contre le soleil : chapeaux, parasols, crème solaire.
- Merci de respecter ce règlement pour le bon déroulement de l'événement dans une ambiance conviviale.

Tout manquement pourra entraîner des mesures immédiates prises par les organisateurs.

Bon vide-greniers à tous !